

AVIS PUBLIC



ERRATUM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les personnes intéressées sont priées de noter que l'avis public paru dans le journal *Le Devoir* le 12 mai dernier, relativement à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de Montréal, amendé par les règlements 04-047-60, 04-047-66, 04-047-69 et 04-047-71 à la suite de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal comportait une erreur. Contrairement à ce qui était indiqué au paragraphe 4°, ce projet contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes intéressées du territoire visé.

Montréal, le 17 mai 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire de l'arrondissement de Ville-Marie